

DEAP - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Marseille 7ème

 Formation éligible
au CPF

 Formation réalisable
en alternance

Les + de la formation

Cette formation est financée par le Conseil régional PACA dans le cadre du Schéma régional des formations sanitaires et du travail social 2023 - 2028 : <https://www.maregionsud.fr/>
1ère session de formation en apprentissage, nous ne disposons pas d'indicateurs Qualité.

LA FORMATION

OBJECTIFS

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture NOR : SSAH2110961A

Acquérir la qualification permettant de développer les **compétences professionnelles** suivantes :

- Accompagner et prendre soin de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
- Apprécier l'état clinique de la personne et mettre en oeuvre les soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
- Transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

PROGRAMME

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture NOR : SSAH2110961A

La formation théorique de 770 heures (22 semaines) se décompose en 10 modules :

Module 1 Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 1bis Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale

Module 2 Repérage et prévention des situations à risque Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

Module 3 Evaluation de l'état clinique

Module 4 Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Module 9 Traitement des informations

Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)

La formation clinique d'une durée de 770 heures (soit 22 semaines de 35 heures) se décompose de la manière suivante :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

Période A de 5 semaines

Période B de 5 semaines

Période C de 5 semaines

Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

VALIDATION(S)

- Diplôme du ministère de la Santé de Niveau 4 (Baccalauréat, BP, BT)

+ d'informations sur cette certification (RNCP35832, libellé exact du diplôme, nom du certificateur, date d'enregistrement de la certification) en cliquant sur :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35832/>

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

PUBLICS

Tous publics

PRÉ-REQUIS

- Etre agé(e) de 17 ans à la date d'entrée en formation.
- Aucune condition de diplôme n'est requise.
- Satisfaire à l'épreuve d'admissibilité.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DATES DE SESSION

du 30 sep 2024 au 27 fév 2026

DIVERS FINANCEMENTS

ALTERNANCE

du 3 nov 2025 au 23 avr 2027

DIVERS FINANCEMENTS

ALTERNANCE

DURÉE

Durée totale maximale de 1120 heures dont 350 heures en entreprise et 770 heures en centre de formation. La durée de la formation est indicative et sera déterminée en fonction de votre profil.

EFFECTIFS

20 personnes

MODALITÉS, ÉQUIPEMENTS ET SUIVI PÉDAGOGIQUES

Modalité d'enseignement

- Formation entièrement présentielle

Modalités pédagogiques

- Formation en entreprise sur poste de travail
- Cours collectifs

Équipements

- Plateaux techniques équipés

Modalités de suivi et d'individualisation

Entretiens, remédiation avec le référent pédagogique et/ou le référent entreprise en cours de formation.

Pour les bénéficiaires en situation de handicap : adaptation possible des modalités de formation et de certification, accompagnement par le référent TH du GRETA-CFA.

Prise en compte de la satisfaction des bénéficiaires en cours et fin de formation.

Votre AVIS compte! Afin d'améliorer la qualité de notre service, vous pouvez nous faire part de vos suggestions ou réclamations à l'aide du formulaire disponible sur notre site internet.

EXPERTISE DES INTERVENANTS

Enseignants certifiés EN, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation d'adultes, intervenants professionnels, infirmières puéricultrices

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

Épreuves en fin de formation (Évaluation ponctuelle)
Possibilité de valider un/des blocs de compétences

FINANCEMENTS

TARIF

Prix total T.T.C : 10010.00 euros

Prix horaire T.T.C : 13.00 euros

Ce tarif est indicatif et non contractuel. Selon votre statut, cette formation peut-être entièrement financée. Nous contacter.

FINANCEMENTS

Session du 30 septembre 2024 au 27 février 2026

Formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
Formation éligible au CPF.

Cette formation en alternance (en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) peut être entièrement financée. Elle est ouverte également à d'autres publics et peut-être prise en charge par d'autres partenaires/financeurs. Nous contacter pour plus d'informations.

Session du 03 novembre 2025 au 23 avril 2027

Formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
Formation éligible au CPF.

Cette formation en alternance (en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) peut être entièrement financée. Nous contacter pour plus d'informations.

Pour Postuler sur le recrutement des crèches de la ville de Marseille, cliquer sur le lien suivant:

<https://recrutement.marseille.fr/pages/offres-demploi/diplome-detat-dauxiliaire-de-puericulture>

COMMENT S'INSCRIRE ?

COMMENT S'INSCRIRE ?

Dossier de pré-inscription à télécharger
Entretien sur rendez-vous.

La formation est accessible dans un délai compris en 15 et 45 jours avant le démarrage de la formation selon les financeurs. Veuillez nous contacter.

APRÈS LA FORMATION

Exercer le métier d'auxiliaire de puériculture, Assistant(e)-maternel(le), Auxiliaire de crèche, Auxiliaire de vie sociale dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches, pouponnières)

COMMODITÉS

Accès personnes en situation de handicap

Lieu accessible aux personnes en situation de handicap.

Transport

bus: 83, 583: Arrêt: Corniche-Audedoud

bus: 54, 81, 14, 54: Arrêt: Lycée Colbert

bus: 54, 83b, 583: Arrêt: Place du quatre septembre

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACTS

Arnaud HOLLEVILLE - Coordonnateur

T. 04 86 94 88 90 | arnaud.holleville@ac-aix-marseille.fr

Laurence MOYNIER - Coordonnatrice - Référent Handicap

T. 04 86 94 88 90 | laurence.moynier@ac-aix-marseille.fr

LIEU DE FORMATION

Lycée des métiers des services aux entreprises et à la personne Colbert | 13 rue du Capitaine Dessemond | 13007 Marseille

ORGANISME

GRETA-CFA Marseille Méditerranée

Siège : Lycée Jean Perrin 13010 Marseille

Accueil public du lundi au vendredi du 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

N° de déclaration d'activité : 93131539413